



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 28 mai 2024

Sébastien Lecornu, ministre des Armées, lance un plan d'action pour l'attractivité et la modernisation des ressources humaines de la Direction générale de l'armement (DGA)

- **Le 21 mai 2024, en conclusion d'une journée de travail sur l'économie de guerre, le ministre des Armées a annoncé la poursuite d'un vaste chantier en faveur de l'attractivité et de la modernisation des ressources humaines de la DGA.**
- **Ce plan d'action concerne toute la communauté de l'armement – civils et militaires – et en particulier les officiers des corps des ingénieurs de l'armement et des ingénieurs des études et techniques de l'armement.**

L'atteinte des objectifs de ce chantier est une condition de succès pour les grands défis que la fonction armement du ministère doit relever : conduite des programmes d'armement de la Loi de programmation militaire (LPM), mise en œuvre du chantier économie de guerre – notamment pour être en capacité de produire vite et souverainement – et innovation dans un cadre de compétition technologique accrue.

Les mesures ont été conçues par les équipes de la DGA, de l'inspection générale des armées et du conseil général de l'armement.

Elles seront toutes effectives dans les prochains mois :

- En complément de la publication récente des lignes directrices de gestion des Ingénieurs civils contractuels (ICT), les possibilités d'accès des ICT aux deux corps de l'armement et d'accès des IETA au corps des IA seront accrues.
- L'accompagnement individualisé des agents sera amélioré et généralisé. Dans ce cadre, les parcours d'expertise seront valorisés ;
- Les comités d'audition pour les emplois à responsabilité seront développés, afin d'améliorer la transparence des nominations ;
- Les mobilités hors de la DGA – au sein du ministère, en interministériel, à l'international, dans les établissements publics et dans le privé – seront encouragées et rendues nécessaires pour progresser en grade.

Le corps des ingénieurs de l'armement, grand corps technique à vocation interministérielle sous statut militaire, est un atout formidable pour le ministère des Armées et pour l'ensemble de l'État. Il fera l'objet d'un nouveau décret statutaire dans les prochains mois, accompagné d'une évolution des rémunérations. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre du chantier gouvernemental concernant les corps techniques, et permettront de renforcer l'attractivité, la diversité et le dynamisme des parcours. Il reviendra au conseil général de l'armement de mener des entretiens préalables à la mobilité extérieure, de favoriser les retours et d'assurer un suivi individualisé des carrières pour tous les ingénieurs de l'armement, quelle que soit leur affectation.

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense**

DICoD

Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15